

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 37 (1966)
Heft: 6

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dement au réseau public de canalisation. L'ordre et la propreté règnent dans nos maisons. Mais ce qui advient des eaux usées, personne ne s'en est soucié pendant bien longtemps. Jusqu'au jour où les études scientifiques de l'EAWAG (Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux, annexé à l'EPF), effectuées sous la direction émérite du professeur Dr Otto Jaag, ont révélé l'état alarmant de nos eaux.

Invisibles, imperceptibles à l'odorat, des milliers de mètres cubes d'eaux usées roulent chaque jour sous nos pieds en direction du cours d'eau le plus proche. Pour Zurich, la part des eaux résiduaires déversées dans la Limmat est de 1 %, soit un litre sur cent litres d'eau de la rivière. Un taux alarmant !

Quelle inconscience : dans nos cours d'eau et nos nappes aquifères, souterraines ou superficielles, nous puisons l'eau destinée à nos besoins les plus divers — et nous restituons cette eau dans un état de pollution et de puanteur qui crie littéralement au ciel. Que ceux, plus en aval, s'arrangent ! En fait, notre manière d'agir traduit notre ingratitude et notre manque de respect pour les choses créées, pour l'eau, dispensatrice de vie par excellence, pour la beauté jadis paradisiaque de nos lacs et rivières.

Pourquoi donc, demanderont certains, ce problème est-il devenu tellement crucial depuis une vingtaine d'années ? N'existait-il pas déjà bien avant ? C'est que personne n'y avait jamais prêté la moindre attention ; c'est que, depuis la guerre, l'exode de la campagne et l'affluence vers les villes a doublé ; c'est que, depuis 1945, nombre de nouvelles entreprises, contribuant à la pollution des eaux, ont été créées un peu partout, que de nouveaux procédés de fabrication ont été à l'origine de nouveaux produits de déchet ; c'est aussi que l'accroissement démographique est plus rapide que jamais. On estime que d'ici l'an 2000, la population de la Suisse atteindra 9 à 10 millions d'habitants (contre 5,5 millions en 1964).

(Der Sonntag)

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Marché des billets : bientôt les vacances. — L'approche de la saison touristique d'été s'est déjà fait sentir sur le marché des billets, où les transactions se sont franchement animées. La peseta et la lire ont été tout spécialement demandées, mais les autres monnaies, notamment la livre turque, la drachme, les dinars yougoslaves et tunisiens, ont également profité de l'amélioration des conditions du marché. En revanche, l'offre a prédominé en ce qui concerne la livre israélienne, entraînant une baisse de cours. Les conditions de vente des roupies indiennes et pakistanaïses se sont améliorées.

Le coût de la rationalisation. — Augmenter une production de 62 % entre 1960 et 1965 en élevant de 10,5 % seulement le nombre des heures de travail effectuées par le personnel, c'est une gageure que la

Maison Suchard a tenue grâce à sa politique de rationalisation systématique. Mais on s'aperçoit que, pendant la même période, les investissements se sont accrus de 1500 % et que les amortissements ont décuplé.

Le self-service se répand. — A fin 1965, il y avait en Suisse, par million d'habitants, 1706 magasins d'alimentation à libre-service, dont 1061 ayant adopté partiellement le système et 645 à libre-service total. C'est une proportion qui n'est atteinte, en Europe, que par la Suède, la Norvège et l'Allemagne occidentale. Le libre-service intégral est plutôt introduit dans les magasins à succursales multiples et il y en avait en Suisse 3797 au début de cette année, contre 3429 une année auparavant. Quand au libre-service partiel, qui est la forme plutôt adoptée par les commerçants indépendants, il était introduit dans 5867 magasins au début de cette année contre 5547 douze mois auparavant. Le total des commerces de détail de l'alimentation est d'environ 20 000 en Suisse.

Allégements pour le placement de fonds étrangers. — Le Conseil fédéral a apporté de nouveaux allégements aux prescriptions relatives aux placements de fonds étrangers en Suisse. Dès le 23 juin, le placement de fonds étrangers en obligations d'emprunt ou en bons de caisses suisses est autorisé sans restriction.

Les autres limitations, notamment l'interdiction de placer des fonds étrangers dans des actions et des immeubles suisses, restent en vigueur.

Les autorités se réservent le droit de supprimer ces allégements si des afflux de fonds excessifs de l'étranger venaient à provoquer de nouvelles poussées d'expansion.

Le Conseil fédéral souligne que ces allégements ne constituent pas un revirement de la politique conjoncturelle, mais simplement une adaptation des prescriptions en vigueur à la nouvelle situation de la balance des paiements. On ne saurait en déduire que les mesures prises pour réduire les tensions inflationnistes, qui se manifestent encore dans notre économie, sont devenues superflues. Il demeure nécessaire, comme auparavant, de suivre une politique prudente.

Projets de loi sur les finances fédérales. — Le Département fédéral des finances et des douanes a envoyé aux associations économiques et aux partis politiques deux projets de lois : l'un sur les finances de la Confédération, l'autre sur le contrôle des finances. Le Conseil fédéral ayant l'intention de soumettre ces projets cette année encore aux Chambres, les associations et partis sont invités à donner leur avis jusqu'au 15 septembre.

La loi sur les finances établit des règles pour l'établissement et l'exécution du budget, pour l'approbation du compte d'Etat et pour la gestion financière. Elle compte trente-quatre articles. Le projet reprend, pour l'essentiel, les dispositions en vigueur, mais développe surtout l'institution des crédits d'engagement qui permettent seuls d'orienter la politique financière par opposition au budget, que ne couvre qu'un exercice. Un nouveau chapitre est consacré à la planification financière dont l'importance est généralement reconnue.

Le second projet de loi concerne le contrôle fédéral des finances, organe de l'administration. Ce projet, de dix-huit articles, définit de manière plus détaillée le rôle du contrôle des finances, qui voit sa position renforcée, ce qui se justifie par la forte extension des tâches confiées à la Confédération. Le contrôle financier conserve son autonomie et doit s'acquitter de ses tâches de revision sans être lié par aucune instruction.

Précisons encore que le projet de loi sur le contrôle des finances, qui date du 21 février, a déjà été soumis pour appréciation aux cantons. Le projet de loi sur les finances, en revanche, est récent : il porte la date du 15 mai.

Prix à la consommation en Suisse. — L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit l'évolution des prix de détail des principaux biens de consommation et services entrant dans le budget d'un salarié, a haussé de 2,8 points en mai et atteint 225,3 points. Il s'est donc élevé de 2,4 % au cours des cinq premiers mois de cette année contre 1,9 % durant la même période de 1965. En une année, c'est-à-dire de fin mai 1965 à fin mai 1966, l'indice a augmenté de 5,4 %.

ANNEXES

Bientôt la SEVA à Tramelan

Comme on le sait, le dernier plan de tirage de la SEVA, par ses 12 voyages en Amérique et au Canada pour deux personnes avec Swissair, a connu un succès très vif. Ces lots ont été répartis aux quatre points cardinaux, quelques-uns même dans nos cantons voisins. Parmi les gagnants on compte deux ouvriers de l'Oberland, une ménagère du Seeland, trois employés du Jura, un artisan de la ville de Berne, un employé de Zurich et un maçon du canton de Vaud. La plus grande partie des billets gagnants en argent comptant ont déjà été encaissés.

Le prochain tirage aura lieu le 30 juin à Tramelan. En tête du plan figurent un gros lot de 200 000 fr., un de 50 000 fr. et un de 10 000 fr.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.